

Un accident du travail : que faire maintenant ?

Il est très probable que vous soyez un jour impliqué dans un accident sur votre lieu de travail. Nous vous expliquons comment réagir.



1

AIDER

Administrez les soins appropriés ou faites appel à des secouristes qualifiés :

- ✓ en cas de **blessure bénigne** : secouristes internes
- ✓ en cas de **blessure grave** : secouristes externes, un médecin
- ✓ en cas de **blessure très grave** : appelez une ambulance dans les meilleurs délais (numéro 112)



2

INFORMER

Informez au plus vite votre supérieur et le conseiller en prévention interne, même si l'accident du travail semble banal.

Les secouristes internes

Nom :

Tel. :

Nom :

Tel. :

Le conseiller en prévention interne

Nom :

Tel. :



3

DOCUMENTER

Fournissez les documents adéquats aux services compétents :

- ✓ en cas de **blessure bénigne** : remplissez le registre des premiers secours
- ✓ en cas de **soins externes** : demandez au médecin traitant d'établir un certificat médical
- ✓ en cas d'**accident du travail** : faites remplir les documents d'assurance et envoyez-les à l'assureur des accidents du travail avec le certificat médical mentionnant les lésions